



[www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Pékin, le 7 décembre 2010

Madame le Ministre,

**FRANCIS NIZET**

CONSEILLER ELU A  
L'ASSEMBLEE DES  
FRANCAIS DE  
L'ETRANGER

*Vice-Président de la  
Commission des  
Affaires Culturelles, de  
l'Enseignement et de  
l'Audiovisuel*

*Membre du Conseil  
National de l'Union  
pour un Mouvement  
Populaire*

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'état d'avancement du projet de construction du Lycée Français International de Pékin.

Il était déjà question de la construction d'un nouveau lycée dès 1997 mais c'est en 2004 que la Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger a mandaté le Conseil d'Administration du Lycée, alors en gestion parentale, pour trouver une solution foncière permettant de délocaliser le site existant et pour répondre à la très forte croissance des effectifs scolaires. Devenu pour des raisons de contraintes juridiques, « Etablissement en Gestion Directe » depuis le 15 février 2006, le Lycée français International de Pékin a ainsi été enregistré par la commission de l'éducation de Pékin le 23 janvier 2007. Il bénéficie depuis d'un statut juridique tout particulier auprès des autorités chinoises qui ont reconnu et accepté qu'il dépende directement d'un établissement public français, l'AEFE, et qu'il assure un service public relatif à l'éducation des élèves français et de très nombreuses nationalités tierces.

Après l'échec d'une délocalisation partielle sur le terrain de la nouvelle ambassade et l'aboutissement de formalités complexes permettant de stabiliser le statut juridique et fiscal de l'établissement scolaire, l'AEFE, en charge du projet s'est lancée dans la mise en place d'une solution globale regroupant les trois sites existants. Après une procédure d'appel d'offres parfaitement transparente, un projet remarquable tant par sa qualité architecturale que par sa localisation (eu égard au budget alloué et aux prix du foncier à Pékin) a pu être retenu à l'unanimité par les membres d'une commission regroupant administration et représentants de la communauté scolaire.

A ce jour et au regard des informations dont je dispose en tant qu'élu, je m'inquiète de la finalisation de ce projet malgré les assurances que me donne l'administration sur ses chances de succès et d'aboutissement de la procédure qui devrait mener à l'obtention du permis de construction du Lycée. Le Président de la République était pourtant intervenu avec succès lors de sa visite d'Etat le 27 avril dernier pour obtenir de la Municipalité de Pékin la reconnaissance d'un statut éducatif au terrain retenu. La Commission pour le développement et la réforme ainsi que celle de l'éducation de la ville de Pékin ont déjà donné un avis favorable au projet. Il reste à obtenir un dernier avis d'une entité administrative chinoise, ultime étape avant l'obtention du permis de construire et le lancement effectif de l'opération.

Les espoirs de la communauté française de Pékin de disposer d'un établissement scolaire à la hauteur des ambitions françaises dans ce grand pays sont en suspens depuis déjà 13 ans. L'échec du

projet en cours signifierait la relance d'une nouvelle procédure d'appel d'offres qui repousserait d'au moins deux années sa construction. Il n'est donc même pas question de l'envisager d'autant qu'en d'autres endroits d'Asie du Nord, comme à Tokyo, des projets menés dans un contexte tout aussi délicat entrent désormais dans leur phase d'exécution.

Le choix de vos collaborateurs dans votre cabinet confirme, comment pourrait-il en être autrement, que la Chine occupe dans votre Ministère une place essentielle. Le relais de notre diplomatie et de notre politique bilatérale avec ce grand pays repose aussi, vous le savez, sur cette communauté française dynamique et généreuse qui y réside. Aujourd'hui cette communauté se tourne vers vous avec insistance pour que votre Ministère trouve une solution rapide à ce dossier qui n'a que trop duré et qui ne doit pas altérer la crédibilité de nos ambitions et la qualité de nos relations avec nos partenaires chinois. Je suis persuadé que ceux-ci sont désireux de trouver avec nous une solution immobilière enfin satisfaisante pour le Lycée Français de Pékin. La rapidité avec laquelle se sont construits en d'autres villes de Chine des établissements de coopération éducative franco-chinoise dans le domaine de l'ingénierie, de l'aéronautique ou du génie nucléaire prouve, me semble-t-il, qu'une bonne entente avec nos partenaires peut être trouvée aussi sur ce dossier.

Nous plaçons donc, Madame le Ministre, tous nos espoirs dans votre volontarisme, votre force de convictions et votre efficacité pour qu'un point de situation sur ce projet puisse être établi et que vos moyens puissent être mis en œuvre afin d'obtenir, dans cette ultime phase cruciale, les autorisations nécessaires. Nous vous en savons d'avance gré.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Francis NIZET

**Madame Michèle ALLIOT-MARIE**  
**Ministère des Affaires Étrangères et Européennes**  
**37, Quai d'Orsay, 75007 Paris**